



HAL
open science

De la ville autogestionnaire à l'habitat participatif: Émanciper ou s'émanciper ?

Hélène Hatzfeld, Sabrina Bresson

► To cite this version:

Hélène Hatzfeld, Sabrina Bresson. De la ville autogestionnaire à l'habitat participatif: Émanciper ou s'émanciper?. Pratiques d'émancipation urbaine, Editions Le Manuscrit, pp.55-87, 2023, 9782304054781. hal-03287827

HAL Id: hal-03287827

<https://hal.science/hal-03287827>

Submitted on 25 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bresson Sabrina et Hatzfeld H  l  ne (2023), « De la ville autogestionnaire    l'habitat participatif :   manciper ou s'  manciper ?   . In : *Pratiques d'  mancipation urbaines*. Paris : Editions Le Manuscrit, coll. « Devenirs urbains   .

<https://lemanuscrit.fr/livres/pratiques-demancipation-urbaine/>

De la ville autogestionnaire à l’habitat participatif : émanciper ou s’émanciper ?

Sabrina Bresson et Hélène Hatzfeld

Dans cet entretien avec Hélène Hatzfeld et Sabrina Bresson, réalisé par Joséphine Bastard, les chercheuses relisent leurs enquêtes à l’aune de la notion d’émancipation. Elles confrontent l’expérimentation politique municipale mise en œuvre à Louviers dans les années 1960-1970 et le mouvement de l’habitat participatif qui se développe en France depuis le début des années 2000. Ces expériences, dans des contextes différenciés d’attention à la citoyenneté, ont permis ou permettent d’engager des réflexions sur les conditions de vie à partir d’expertises partagées ou de collaborations étroites entre habitants et décideurs publics. L’objectif est d’analyser ces expérimentations en les désencastrant des catégories d’analyse auxquelles elles sont intrinsèquement liées – l’autogestion et la participation. Entre les mouvements autogestionnaires des années 1960-1970 et les volontés de transformer les modes de gestion du collectif, de la ville et de l’habitat qui se développent au début du 21^e siècle, des filiations s’expriment : comment gérer, s’établir, habiter, autrement ? Comment se mobilisent les savoirs et savoir-faire citoyens et habitants ? La relecture critique de ces expériences au prisme de l’émancipation fait émerger une discussion autour des effets de contextes, des rapports de pouvoirs et des jeux d’acteurs dans les processus d’oppositions aux normes dominantes. Si les idées et les pratiques se transforment, sur les deux terrains se dessinent des relations complexes à l’institution et aux contraintes, et à des idéaux d’égalité et de responsabilité. S’agit-il d’émanciper ou de s’émanciper ?

Joséphine Bastard : Vous avez toutes les deux observé, dans des contextes distincts, des initiatives collectives qui visent à renouveler les cadres de la production et de la gestion urbaines, et qui pose la même question du rôle ou de la participation des habitants. Pouvez-vous définir brièvement le contexte de ces expériences ?

Hélène Hatzfeld : L'expérience qui m'intéresse ici est celle de la ville de Louviers. Cette petite ville de Normandie, dont Pierre Mendès France a été maire jusqu'en 1958, a été dite autogestionnaire dans les années 1970¹. J'y ai mené récemment une enquête, en consultant des archives et la presse locale de l'époque et en menant des entretiens avec d'anciens participants ou témoins de l'expérience. J'ai trouvé en fait une réalité complexe, qui ne peut être résumée par le seul terme d'autogestion. L'expérience commence en 1965 quand un jeune médecin atypique, le docteur Ernest Martin, est élu maire. Il était connu pour être proche des gens et en particulier s'occuper des personnes alcooliques. Cette ville qui a bénéficié d'implantations industrielles récentes renouvelant sa traditionnelle économie textile, va connaître peu à peu un déclin. Elle est en particulier confrontée à la décision de l'État de créer une ville nouvelle limitrophe, aujourd'hui Val de Reuil. Politiquement, l'héritage mendésiste est largement revendiqué et vivement disputé aux élections municipales. Le Parti communiste est en outre une force organisée et influente. Entre 1965 et 1983, soit pendant près de vingt ans, le médecin, qui n'est pas membre d'un parti, met en œuvre puis inspire une politique qui vise à faire participer les citoyens aux affaires de la ville.

Sabina Bresson : Dans un tout autre contexte, celui des années 2000, alors que les crises économique, financière et immobilière ont déstabilisé les classes moyennes et ont limité leur accès au logement, on voit émerger ce qu'on appelle aujourd'hui en France le « mouvement de l'habitat

¹ Le livre de Christophe Wargny, *Louviers sur la route de l'autogestion ?*, Paris, Syros, 1976 a été largement diffusé.

participatif ». D'abord initié par quelques groupes pionniers constitués d'habitants militants, le mouvement de l'habitat participatif s'est fédéré autour d'un réseau d'acteurs – associations d'habitants, professionnels de la ville et collectivités – soucieux de répondre aux problématiques du logement par la mobilisation des usagers, en les plaçant au cœur de la production de leurs espaces de résidence, hors des standards de la promotion privée ou de l'habitat social. Je n'ai pas une approche monographique de ces expériences, puisque j'ai eu l'occasion de mener des enquêtes croisées² dans différents projets d'habitat participatif (réalisés ou en cours de conception). Ce qui me permet de dire que, même si ces opérations restent à la marge dans les programmes de logements en France (environ 560 opérations réalisées ou en cours et 350 en études³), elles recouvrent néanmoins une grande diversité de pratiques, qui peuvent prendre des connotations sociales très différentes. Le point commun de ces opérations, c'est qu'elles sont portées par des groupes de particuliers qui souhaitent concevoir, construire et gérer collectivement leurs logements, mais surtout répondre pragmatiquement à la question de l'accès à un logement de qualité, en mutualisant une partie des ressources et des contraintes. Le phénomène est essentiellement urbain et concerne des ménages qui aspirent à rester à proximité des centres urbains ; mais leurs revenus, dans des contextes immobiliers tendus, ne leur permettent pas d'accéder aux logements auxquels ils prétendent. Certains ne sont pas

² Enquêtes menées dans le cadre des programmes de recherche « Alter-prop » (financé par l'ANR, 2011-2014) et « L'habitat participatif face au défi de la mixité sociale » (financé par la Fondation de France, 2016-2017).

³ Il n'y a pas de statistique précise sur le nombre d'opérations d'habitat participatif réalisées en France, mais un recensement interactif à l'initiative de la Coordon'ation, qui fédère les associations et groupes d'habitat participatif à l'échelle nationale. Voir <https://www.habitatparticipatif-france.fr/?HPPFRecherche> [consulté le 13 janvier 2023].

éligibles au logement social, mais ne peuvent pas non plus accéder à la propriété dans les quartiers centraux et sont souvent contraints de passer par la location privée qu'ils estiment pourtant trop coûteuse et de qualité médiocre. D'autres remplissent les critères d'attribution des HLM mais ne sont pas satisfaits de l'offre. Tous aspirent à davantage de maîtrise de leurs conditions de logement. Pour ces ménages, l'habitat participatif se présente alors comme une alternative, une proposition qui n'existe pas sur le marché, entre habitat social et parc privé, propriété et location, individuel et collectif... On observe également des projets en milieu rural. Les motivations sont alors différentes, ce n'est pas tant la question de l'accès au logement qui est posée, que celle du dynamisme des territoires. Par exemple, les projets d'habitat participatif peuvent proposer une certaine mixité fonctionnelle, mêlant logements et activités économiques.

Le point commun des expériences que vous avez étudiées est donc la volonté de faire participer les habitants à la production urbaine, mais les contextes sont très différents. Quel est l'intérêt de la mise en perspective ?

SB : De mon point de vue, il existe une filiation entre les expériences autogestionnaires des années 1960-1970 et les expériences d'habitat participatif récentes. Le Mouvement de l'Habitat Groupé Autogéré (MHGA), qui est le « canal historique » de ce qu'on appelle aujourd'hui l'habitat participatif, s'est développé dans le même contexte que celui décrit par Hélène à Louviers, à savoir celui de nouvelles expériences politiques développées à gauche par le Parti Socialiste Unifié et les Groupes d'Action Municipale. Le MHGA a porté des projets pionniers d'habitat groupé dans ces années-là (par exemple aux Béalières à Meylan à côté de Grenoble ou dans la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq), dont les militants de l'habitat participatif d'aujourd'hui se réclament. Il y a une proximité culturelle et idéologique

certaine. Je vois une continuité dans la recherche de contre-modèles aux formes dominantes de production et de gestion urbaines, dans l'expérimentation de modes d'organisation sociale moins cloisonnés, faisant plus de place aux savoirs et aux attentes des citoyens. Dans l'habitat participatif, l'alternative ne se situe pas seulement autour des questions économiques d'accès au logement, elle réside surtout dans la manière dont les habitants peuvent s'impliquer collectivement dans la production de leur habitat, et plus globalement de la ville. L'idée de participer, de prendre part, de « faire », est importante, mais il s'agit de « faire par soi-même », de « faire ensemble » et de « faire de manière responsable et durable ». On retrouve d'ailleurs ces trois idées dans le vocabulaire utilisé par les groupes d'habitat participatif, autour des trois préfixes auto-, co- et éco- : par exemple autopromotion, autoconstruction, autogestion reflètent l'idée du « faire par soi-même » et de la prévalence de la décision des habitants ; cohabitat, collaboration, coproduction traduisent l'idée du « faire ensemble », du partage et de la vie collective ; écohabitat, écoquartier, renvoient à la responsabilité écologique, aussi bien dans le choix des matériaux de construction que des modes de vie. Ces idées ne s'exprimaient certainement pas en ces termes dans les années 1960-1970, où la montée de l'individualisme, l'attention à l'environnement et à la gestion des ressources ne dominaient pas les préoccupations sociales et les pratiques urbanistiques en France. Néanmoins, la mise en perspective de ces deux exemples nous intéresse car elle interroge les évolutions idéologiques et le rapport au politique de groupes sociaux qui semblent véhiculer les mêmes valeurs à des périodes distinctes. D'une certaine manière, c'est comme si les militants de l'habitat participatif étaient les enfants ou les petits-enfants des militants de l'autogestion post-1968. Je n'ai pas fait d'enquête approfondie sur les trajectoires familiales des militants de l'habitat participatif aujourd'hui, mais parmi ceux et celles que j'ai rencontrés, deux ou trois m'ont raconté qu'ils avaient vécu des expériences de vie communautaire

durant leur enfance dans les années 1970. De même, dans les groupes du MHGA, certains habitants, désormais soixantaires ou septuagénaires, racontent que leurs enfants se lancent aujourd'hui dans des projets d'habitat participatif. Au-delà des filiations concrètes, il y a des proximités sociales et culturelles entre ces deux groupes, qui, à trente ou quarante ans d'écart, représentent la « nouvelle classe moyenne » de leur génération ou les « aventuriers du quotidien » tels que les décrivait Catherine Bidou au début des années 1980⁴. La confrontation nous permet donc de réfléchir aux continuités et aux ruptures idéologiques entre ces deux générations.

HH : Oui, il y a sans aucun doute des continuités souterraines. Moins en termes de transmission d'histoires et d'expériences que d'aspirations profondes, dont les expressions changent, se remodelent en se confrontant à de nouveaux enjeux comme les enjeux écologiques et à l'institutionnalisation d'attentes, comme la participation. Ce qui s'est passé dans la ville de Saillans dans la Drôme à la suite des élections municipales de 2014 est significatif de cet entrecroisement entre des champs d'expériences et des horizons d'attente. J'ai été particulièrement intéressée de constater qu'à Louviers les catégories dont nous nous servons habituellement (autogestion, démocratie participative) sont inadéquates, qu'elles enferment dans des labels très simplificateurs, des réalités beaucoup plus complexes. Il n'y a pas de généalogie au sens biologique. Dans certains contextes, des expérimentations entrent en convergence avec des notions, avec des imaginaires qui circulent et se recomposent continuellement. Dans la mise en perspective entre nos deux recherches, il est sans doute plus intéressant de se demander de quel répertoire les gens disposaient, quelle intelligibilité des situations ils avaient, quels problèmes ils ont formulés et affrontés, plutôt que de chercher à tout prix des similitudes ou des filiations.

⁴ Bidou Catherine, *Les aventuriers du quotidien*, PUF, Paris, 1984.

Il y a cependant des similitudes. Par exemple, vous évoquez à plusieurs reprises le terme « militants ». Pouvez-vous nous en dire plus sur le rapport de ces groupes au militantisme ? Qu'est-ce qui diffère ?

HH : Une première précision s'impose. Ce n'est pas un militantisme de parti. Si, en 1965 à Louviers, une part des conseillers municipaux majoritaires est membre ou proche du Parti communiste, les autres ne sont membres d'aucun parti. Lors de la deuxième expérience municipale, en 1976, seuls deux des conseillers municipaux sont membres d'un parti, le Parti Socialiste Unifié, alors porteur des idées d'autogestion. Les autres se réclament soit du mendésisme soit d'une sensibilité libertaire. C'est d'abord un militantisme citoyen, avec une forte tonalité éthique. La profession de foi rédigée par le docteur Ernest Martin, futur maire, pour les élections municipales de 1965, est d'une force étonnante. Après 1969, ce militantisme citoyen s'associe à un militantisme plus proche de celui de l'extrême-gauche. En témoigne le nom de l'organisation informelle qui rassemble alors les plus actifs : comité d'action de gauche. Celui-ci, dans sa conquête de la municipalité entre 1969 et 1977, s'appuie en fait sur des forces très larges. Il s'inscrit dans un climat d'extrême tension entre gauche et droite dans la ville : de nombreux petits journaux, affiches, caricatures sont diffusés ou collés sur les murs. Ce militantisme prend aussi une forme juridique avec la dénonciation de diverses fraudes et manipulations électorales des adversaires. Il est avant tout un militantisme d'action. Si le comité d'action de gauche dénonce la société de consommation et de loisirs qui rend les gens passifs ou la culture dominante qui est source d'aliénation, il expérimente de nombreuses pratiques alternatives : contraception et avortement, spectacles avec des chanteurs engagés, en soutien à des luttes, réunions dans les quartiers pour élaborer le Plan d'occupation des sols ou aider les habitants à prendre en mains la résolution de leurs problèmes...

SB : On peut probablement aussi qualifier le mouvement de l'habitat participatif de « militantisme d'action », dans le sens où il n'y a pas d'affichage politique et où il s'agit avant tout de répondre pragmatiquement à la question du logement. Néanmoins, les projets sont très souvent le fruit d'une collaboration entre un groupe d'habitants et une collectivité. Cette collaboration peut être plus ou moins heureuse mais on peut dire que presque aucun projet d'habitat participatif ne se réalise sans le soutien des institutions. Cet engagement des collectivités est très souvent lié à l'engagement d'un élu ou d'un responsable de service qui porte les projets à l'échelle locale. S'il n'y a pas d'affichage partisan dans ces démarches, le registre de l'action est souvent celui de la démocratie participative et/ou de l'écologie. D'ailleurs, à deux exceptions près, les collectivités à l'origine du réseau en faveur du développement de l'habitat participatif en 2010 sont dirigées par le parti socialiste ou par les écologistes. Du côté des groupes d'habitants, on retrouve cette volonté de ne pas associer les projets d'habitat participatif à des logiques partisans, malgré des revendications idéologiques affirmées, qui peuvent s'exprimer sans nécessité de supports organisationnels ou dans des formes associatives ouvertes (culturelles, artistiques, familiales, humanitaires, etc.). Parmi les premières expériences des années 2000, on observe deux tendances principales : la première, proche des milieux altermondialistes, milite pour la propriété collective et la sortie du système spéculatif, en revendiquant la reconnaissance du statut des coopératives d'habitants ; alors que la seconde, plus proche des réflexions de l'économie sociale et solidaire, se focalise sur l'autopromotion permettant des circuits courts et donc une maîtrise totale du projet immobilier par le groupe d'habitants. Il existe évidemment des postures intermédiaires ou hybrides, mais le spectre est large, du militantisme du « do it yourself », à des formes de solidarisme et de remises en cause de la propriété privée.

Hélène, tu as parlé d'un médecin, toi Sabrina, de classes moyennes. Alors qui sont les gens qui s'engagent dans les expériences que vous observez ?

SB : Bien que les postures idéologiques des groupes et les degrés de politisation varient, on reproche souvent aux projets d'habitat participatif d'être trop homogènes socialement, de favoriser l'entre-soi. Il est vrai que les premières expériences réunissaient généralement des habitants-militants, issus des métiers de la ville, de la culture, de l'éducation ou de la santé, avec des niveaux de diplômes élevés et impliqués dans des réseaux associatifs locaux. Cependant, une vingtaine d'années après le démarrage des premières opérations, l'habitat participatif a essaimé et intéresse non seulement de plus en plus de collectivités, mais aussi des organismes HLM et même des promoteurs privés. Si les projets des années 2000 étaient presque toujours initiés par des groupes d'habitants, depuis les années très récentes (après 2015) on voit de nouveaux projets se développer, moins normatifs, davantage initiés par les institutions et surtout impliquant des populations plus variées, avec des engagements plus distanciés au projet. L'intérêt croissant des organismes HLM, en particulier, me semble marquer un tournant. Les opérations récentes initiées par des bailleurs, en locatif ou en accession sociale à la propriété, sont intéressantes à observer car elles s'inspirent des expériences militantes, tout en « se débarrassant » du collectif d'habitants préexistant au projet. Les habitants sont recrutés par le bailleur et ne se connaissent pas au préalable. Ils ne se retrouvent pas autour de valeurs partagées ou d'engagements communs mais plutôt autour de leur volonté d'habiter dans des logements innovants et de leur intérêt pour le programme en lui-même. Pour certains militants de la première heure, c'est une contradiction importante, mais on peut aussi y voir une évolution du modèle, un glissement d'une logique militante à un engagement « ici et maintenant », qui permet de toucher d'autres catégories sociales qui n'auraient pas les

ressources (temporelles, culturelles, financières) pour se lancer spontanément dans une telle expérience et/ou qui ne se retrouveraient pas dans les normes et les valeurs véhiculées par certains groupes militants de l'habitat participatif. En d'autres termes, dans les années récentes, les ménages qui s'engagent dans l'habitat participatif se diversifient et les groupes qui se constituent sont socialement plus mixtes.

HH : De 1965 à 1969, date à laquelle le médecin perd les élections, je n'ai d'informations que sur les conseillers municipaux : les élus sur la liste du docteur Martin (Union des gauches) sont essentiellement ouvriers et enseignants (surtout instituteurs). A la suite du mouvement de 1968, un courant plus large, plus jeune, politisé, en cours d'études mais aussi ouvriers ou cadres, se constitue. Capitalisée par une partie des anciens conseillers municipaux, la mobilisation permet une reconquête progressive de la majorité électorale puis de la totalité des sièges en 1977. Sur les 27 conseillers municipaux, la moitié sont alors ouvriers (7) ou dans l'enseignement (7 aussi dont 3 instituteurs, 2 professeurs du secondaire, un conseiller pédagogique), mais figurent aussi des artisans, des chefs de petites entreprises (comme Henri Fromentin imprimeur, maire de 1976 à 1983) et des techniciens, ainsi qu'un médecin (le docteur Martin), un attaché d'administration, un inspecteur de l'enregistrement. Le niveau social est donc un peu plus élevé, mais la composante ouvrière reflète bien la présence d'une forte population liée aux industries dans la ville. Il y a aussi nettement plus de femmes (6 sur 27 élus) mais les femmes sont très présentes et actives tant dans la commission information que dans les services municipaux dédiés à la famille et à la santé. Cette répartition est traditionnelle mais les activités qu'elles développent ont laissé un souvenir d'expériences novatrices et de lutte contre les préjugés et comportements patriarcaux.

Vous n'avez pas parlé d'émancipation... Est-ce que le terme « émancipation » est utilisé dans les situations

étudiées ? Sinon, comment parlent-ils de ce qu'ils font ?

HH : A Louviers, pour toute la période étudiée, le terme « émancipation » n'apparaît pas dans les documents. Il n'est pas non plus utilisé par mes interlocuteurs dans l'enquête. Deux objectifs dominant, différemment liés selon les personnes et les périodes : transformer l'exercice du pouvoir à l'échelle municipale et mettre en œuvre des conditions d'épanouissement des hommes et des femmes. Les façons de désigner la politique mise en œuvre évoluent, tout en gardant des principes semblables. En 1965, il est question de « démocratie communale » : celle-ci se traduit par la mise en place de plusieurs commissions et d'un atelier d'urbanisme. Alors que, dans les quelques villes en France où des municipalités avaient instauré des commissions dites extra-municipales, c'était le conseil municipal qui désignait leurs membres en tant que « personnalités qualifiées », à Louviers, la participation à celles-ci était ouverte à tous les citoyens, même si l'on ne sait pas exactement leur composition. Au début des années 1970, le projet politique du comité d'action de gauche est exprimé à travers des slogans. Les plus affirmés sont : « Rendre le pouvoir aux citoyens » et « Information participation contrôle ». L'exigence de « démocratie directe » est aussi forte. On trouve parfois l'expression « socialisme autogestionnaire ». Mais cet objectif politique est clairement sous-tendu par la volonté de donner aussi aux citoyens du pouvoir sur leur vie en créant des conditions pour leur émancipation des contraintes sociales : les ateliers d'expression libre et les terrains d'aventure pour les enfants et adolescents, un centre de conseil, aide, préparation à l'accouchement sans douleur pour les femmes, la pratique de la naissance sans violence sont particulièrement représentatifs de cette volonté d'émancipation des personnes et pas seulement de classes ou de groupes sociaux.

SB : Dans le cas de l'habitat participatif, la notion d'émancipation n'est pas mobilisée non plus mais la question du choix des termes employés est centrale. La terminologie a

beaucoup évolué et la définition d'un vocabulaire commun a participé à structurer le mouvement et à lui donner de la visibilité. J'évoquais plus haut la filiation revendiquée avec les mouvements autogestionnaires des années post-1968 et notamment le Mouvement de l'Habitat Groupé Autogéré. Pourtant, au début des années 2000, on parle d'« habitat groupé », la notion d'autogestion disparaît. Je n'ai pas d'éléments d'enquête qui permettent de savoir pourquoi, mais on peut imaginer que c'est en lien avec la volonté de ne pas avoir d'affichage partisan, la notion d'autogestion étant peut-être trop connotée politiquement. C'est une posture ambiguë mais en même temps stratégique, puisqu'il s'agit pour les groupes d'habitants d'aboutir à une reconnaissance législative. En 2009, une proposition de loi de Noël Mamère réintroduit la notion de « coopérative d'habitants » sans succès. C'est à partir de 2010 que les associations d'habitants se fédèrent autour de la notion, plus en vogue, d'« habitat participatif », pour rendre visible le mouvement et le légitimer au-delà de la diversité des postures et des initiatives. Ce terme correspond mieux au registre de l'action publique, facilite les négociations avec le gouvernement et la reconnaissance légale. Ce qui a abouti à la définition dans la loi ALUR de 2015 de l'habitat participatif, selon deux formes qui sont la coopérative d'habitants et la société d'attribution et d'autopromotion. Le champ lexical utilisé dans la loi tourne autour de la prévalence du collectif et reprend le registre de la démocratie participative : « citoyenneté », « participation », « commun », « partage », « solidarité ».

Si le terme « émancipation » n'est pas utilisé, l'idée semble présente. De quoi ces groupes veulent-ils s'émanciper ? De quelles normes, injonctions ou façons de faire ?

HH : Si le mot n'est pas écrit, l'idée est effectivement très présente. Il s'agit d'abord de libérer les communes de la tutelle administrative de l'État, qui en fait des « mineures », puisqu'on est avant la décentralisation. Entre 1965 et 1969, ,

le maire prend ainsi plusieurs initiatives sans attendre l'accord préfectoral, ou ne respecte pas les procédures légales, attitudes qui lui attirent les foudres des représentants de l'État et favoriseront la décision du préfet de dissoudre le conseil municipal en 1969. La création de commissions et d'ateliers pour préparer des décisions conduit à l'élaboration d'un Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme qui s'oppose à celui rédigé par les services du ministère de l'Équipement. Cette démarche prend clairement le contrepied de la prérogative exclusive des élus qui caractérise la démocratie représentative. Mais l'idée que les citoyens peuvent participer aux décisions est étroitement liée à la condition de leur libération des contraintes qui pèsent sur eux, en particulier des contraintes intériorisées, des préjugés d'ignorance, d'incompétence ou d'irresponsabilité, des normes de hiérarchie et de soumission aux pouvoirs établis, qui sont recouvertes par le terme d'« aliénation ». C'est cette forme d'émancipation qui prévaut après 1969. Elle est d'autant mieux comprise et partagée dans la population à ce moment-là que le maire de droite, Rémy Montagne, qui succède au docteur Martin, affiche fortement les principes normatifs de sa conception de la politique et de la démocratie comme apanages exclusifs des représentants élus, considérés comme seuls responsables : suppression des commissions ouvertes et des ateliers d'expression libre, suprématie du maire, rôle traditionnel de la femme au foyer... Dans l'imbrication entre émancipation communale, émancipation politique des citoyens et émancipation des personnes dans leurs conceptions et leurs comportements, le docteur Martin est le plus engagé. Ce qui lui vaut des incompréhensions et des inimitiés, y compris au sein du comité d'action de gauche. C'est l'une des raisons qui conduit au choix d'une personnalité plus consensuelle et mesurée comme tête de liste aux élections, à partir de 1969 : l'ancien résistant Henri Fromentin.

SB : L'idée d'émancipation dans l'habitat participatif est présente dans la recherche d'un « autrement » : « concevoir

l'habitat ou la ville autrement », « habiter autrement », « consommer autrement », etc. Les groupes d'habitants revendiquent en premier lieu la recherche d'alternatives aux cadres de production classiques du logement. Il s'agit pour eux de s'émanciper de diverses contraintes : celles du marché immobilier, celles liées aux modes d'accès au logement (habitat social ou promotion privée, accession ou location), au rapport à la propriété, ou encore aux typologies architecturales (individuel ou collectif) et aux implantations urbaines (urbain, périurbain, rural). L'idée d'une troisième voie, d'un tiers-secteur de l'habitat, d'un autre possible, est récurrente et se concrétise à la fois dans les montages juridico-financiers – notamment dans le modèle coopératif qui rompt avec l'idée de propriété privée – et dans l'implication des habitants dans la conception et la gestion de leurs logements. L'habitat participatif se fonde sur la mobilisation de la société civile et les expertises/compétences/savoirs habitants. Ce mode de production de l'habitat implique donc un dessaisissement des professionnels et ce que Catherine Neveu appelle un « ensauvagement des institutions », qui peuvent aboutir à des formes de collaborations inédites (par exemple entre architectes et habitants, entre collectivités et habitants ou entre organismes HLM et habitants). Au-delà des modes de production ou de gestion de l'habitat, c'est également le renouvellement des modes de vivre ensemble qui est interrogé dans ces projets. En réaction à la montée des individualismes, les groupes d'habitat participatif proposent des formes de mutualisation et de partage au quotidien (mutualisation des moyens et des ressources, partage d'espaces, d'équipements et de temps, entraides et solidarités), qui les émancipent de la société de consommation ou de l'économie de marché. Les groupes se réclament d'ailleurs souvent de l'économie sociale et solidaire.

L'idée d'émancipation s'exprime donc différemment d'un exemple à l'autre. Que traduit cette différence ?

SB : Dans les deux cas, on s'émancipe des pouvoirs établis, essentiellement représentés par les institutions et l'État à Louviers, mais par l'économie de marché et la mainmise des professionnels dans le cas de l'habitat participatif. On lit au travers de cette différence les évolutions économiques, sociales et politiques des cinquante dernières années, qui font varier les manières de justifier des projets aux objectifs pourtant assez proches. Il y a à la fois des continuités dans les valeurs associées aux expériences que nous regardons, et des ruptures ou des déformations dans la mobilisation de certains concepts. Le renouveau de l'idée d'autogestion est à ce titre particulièrement intéressant. Les militants de l'habitat participatif l'actualisent dans un contexte de crispation autour des questions d'accès au logement, de lien social et de développement urbain durable. Néanmoins les connotations politiques du terme autogestion ont changé, il ne renvoie plus systématiquement, pour celles et ceux qui l'utilisent, à un vocabulaire « de gauche ». Si l'autogestion a défini dans les années post-68 une identité politique, voire un mouvement social, elle est revendiquée aujourd'hui dans l'habitat participatif davantage comme une pratique, liée à l'idée du « faire par soi-même » dont je parlais plus haut et de se déprendre des contraintes de l'économie de marché.

HH : C'est intéressant de voir comment les mots circulent, disparaissent et parfois réémergent, toujours avec de nouveaux sens, de nouveaux enjeux, associés à d'autres mots qui les colorent différemment. Ainsi à Louviers, on voit la gestation d'une participation acceptable à gauche, alors qu'elle est largement combattue jusqu'au milieu des années 1970. Elle est en effet considérée à gauche comme une collaboration de classes parce qu'elle a été instaurée par le Gaullisme comme « participation du Capital et du Travail à la gestion de l'économie », appliquée dans les entreprises à partir de 1959 ; puis elle a inspiré la réforme de l'Université à

la rentrée de 1968 qui institue des conseils élus, élections très boycottées au début. À Louviers, on voit aussi une forme de participation s'institutionnaliser. Cette expérimentation est alors possible à l'échelon communal. Dans un contexte où le pouvoir local des grandes villes commence seulement à émerger, préfigurant la décentralisation, où la région n'est pas une collectivité locale, où le conseil général du département, élu au niveau des cantons, est placé sous l'autorité exécutive du préfet, la commune est la seule institution où les élus bénéficient à la fois d'une proximité avec les électeurs et d'une possible distanciation avec l'État central. Le Parti socialiste, au niveau national, fait d'ailleurs de la participation un cheval de bataille dans son *Manifeste municipal* de 1976 ; préparant les élections de 1977. Il précisera toutefois prudemment que « la légitimité ne saurait jamais procéder en dernier ressort, demain comme aujourd'hui, que du suffrage⁵ universel ». A Louviers, la participation est étroitement liée à la mise en œuvre de deux exigences : l'information, dont on comprend bien encore aujourd'hui l'importance, pensée à double sens, de l'institution vers les citoyens et inversement, et le contrôle, mot qui a largement disparu du répertoire des mobilisations démocratiques.

Vos deux exemples interrogent largement le rapport de la société aux institutions. Comment l'analysez-vous ?

HH : L'histoire de Louviers montre bien comment l'expérimentation n'est pas nécessairement en marge des institutions, mais, comme l'explique Pascal Nicolas Le Strat⁶, elle travaille l'institution en son cœur, met du jeu dans ses rouages, en révèle les possibles. Les relations aux institutions sont paradoxales à Louviers. A la fois l'expérience est menée à partir de la position institutionnelle d'une municipalité et

⁵ Parti socialiste, *Projet socialiste pour la France des années 80*, Paris, Club socialiste du Livre, 1980, p. 131.

⁶ Pascal Nicolas-Le Strat, « Arts de faire micropolitiques », *Inter*, n°120, 2015, p. 4-5.

elle la subvertit. Elle refuse aussi de s'inscrire dans la forme organisée des partis politiques, repousse les avances du Parti socialiste en émergence. Mais de fait le rôle joué par le comité d'action de gauche s'apparente à celui d'un parti politique porteur d'idées et d'une conscience politiques. On peut prendre un autre exemple : les municipalités de Louviers qui nous intéressent défendent vigoureusement les services publics, s'opposent aux privatisations préconisées par la droite. Elles mettent en œuvre une politique de gratuité tant pour les transports par cars, qu'elle institue, que pour la culture. Mais en fait le financement se fait par l'impôt, ce qui n'est pas toujours compris par la population et sert d'argument aux adversaires. La commission finances établit une gestion rigoureuse, sur la base d'une comptabilité analytique. Mais un responsable se plaint en entretien qu'il a été soumis à une absence de contrôle, à des vols de matériel... D'autre part, le service public, tout en restituant à la municipalité la gestion et le financement, s'accompagne d'une logique managériale : que la gestion soit assurée directement par l'administration municipale ou déléguée à un organe tiers, elle échappe au contrôle des citoyens. Il est clair qu'à Louviers, s'il est prévu que le budget, comme toutes les décisions municipales, soit préparé et adopté dans des commissions, la gestion proprement dite des services publics ne fait pas l'objet d'une réflexion en tant que telle. Ces exemples révèlent l'importance des « zones grises » suscitées par les expérimentations, pas au sens moral, mais plutôt du sfumato qui invite à voir à la fois les relations entre les figures et les contextes différemment, à ouvrir de nouveaux champs.

SB : A l'inverse, dans le cas de l'habitat participatif, le mouvement part d'initiatives habitantes et s'institutionnalise progressivement. En général, l'intervention des institutions se limite à faciliter l'accès au foncier et à apporter un support administratif et technique. Les relations n'en sont pas moins, là aussi, paradoxales et, dans les projets initiés par les habitants, la recherche de soutiens institutionnels se heurte parfois aux convictions les plus tranchées des groupes et

nécessite des formes de compromis ou de négociations. Pour les projets totalement institutionnalisés, initiés par les collectivités ou les organismes HLM, les contraintes sont énoncées dès le départ et les groupes d'habitants constitués à posteriori doivent s'y résigner. Dans les deux cas, les relations ne sont pas simples et l'intervention d'acteurs tiers est courante (assistant à la maîtrise d'ouvrage, accompagnateurs ou facilitateurs de projets, consultants, etc.). C'est une manière de réintégrer des intermédiaires, de l'épaisseur dans la relation des habitants aux institutions et réciproquement. Là aussi il y a des « zones grises », des enchevêtrements d'acteurs parfois difficiles à dénouer, avec des habitants à double voire triple casquette (par exemples des habitants AMO ou architectes de leur propre projet, ou des habitants qui occupent des postes à responsabilité dans les collectivités qui soutiennent leurs projets). Il n'y a donc pas de contradiction systématique, entre les habitants d'un côté et les institutions de l'autre. Il y a un réseau complexe et mouvant de relations qui se tissent, qui peuvent aller du conflit, à la négociation, au compromis, à la collaboration, parfois à la connivence.

Comment se partage l'expertise, se répartissent les différents rôles et s'organise la prise de décision dans les groupes observés ?

HH : La démocratie pensée et mise en œuvre à Louviers est une démocratie de l'égalité des positions et du consensus. Au sein du comité d'action de gauche, le refus du vote est un principe. Les questions sont tranchées par de longues discussions émaillées de vives contradictions, dont témoignent les comptes rendus. Il semble qu'il n'y ait eu que deux occasions où les participants ont dû se résoudre à un vote, d'ailleurs refusé par certains. Dans l'organisation de la municipalité, la structure emboîtée de commissions et ateliers ouverts, à partir de 1976, vise clairement à démultiplier les lieux d'information, de débat, d'élaboration, voire de pré-décision, même si pour des raisons légales le conseil

municipal garde le pouvoir de décision. En pratique, cette structuration fonctionne à peu près pour la préparation du contre-Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, mais la fréquentation des commissions et ateliers décline rapidement. Ce système repose aussi sur une tentative de mettre à égalité les élus, les experts ou techniciens et les citoyens. Henri Fromentin, le maire élu en 1976, affirme ainsi clairement « l'égalité d'expression » et l'exigence d'une « remise en cause fondamentale des fonctions de « premier magistrat » telles qu'elles sont habituellement définies »⁷. Mais dans les faits, la répartition des rôles n'est pas sans tensions. Quelle latitude de décision peut avoir un service municipal sans en référer à l'élu ? Comment faire circuler les informations émanant de la population tant auprès des élus que des services municipaux sans créer de passe-droits ou de hiérarchie ?

SB : La formalisation des projets d'habitat participatif passe par un ensemble de pratiques collectives, de discussions, de rencontres pour faire exister le groupe. L'investissement des habitants au quotidien est donc relativement lourd et implique un « coût social », en termes de compétences, de relations et surtout de temps, parfois difficile à assumer. Bien que les modes d'organisation varient d'un projet à l'autre, on retrouve des principes constants en ce qui concerne la division des tâches ou la prise de décision. Premièrement, les groupes s'organisent le plus souvent en commissions spécialisées, afin de répartir le travail en fonction des compétences et des envies de chacun, ce qui implique une coordination importante du groupe dans son ensemble. Deuxièmement, l'idéal démocratique prôné dans l'habitat participatif conduit à prendre des décisions selon le principe coopératif « une personne = une voix », qui vise l'égalité des responsabilités de chacun, quelle que soit sa part dans le projet. Certains groupes choisissent de valider leurs

⁷ Henri Fromentin, « Monsieur le maire, un citoyen comme les autres », in Christophe Wargny, op. cit. p. 152-154.

décisions par le vote à la majorité, alors que d'autres y sont opposés et préfèrent prendre des décisions au consensus. Le fait d'éviter le vote est une manière de reconnaître l'intérêt de tous les points de vue, même les plus divergents, et de trouver des solutions qui satisfassent l'ensemble des opinions émises.

Ce qui signifie que vous observez des rapports de pouvoir ou peut-être des conflits au sein des groupes ? Comment se règlent-ils ?

SB : Les groupes rencontrés revendiquent une certaine horizontalité des relations et affirment que tous les habitants prennent part aux décisions. Toutefois, dans la pratique, ces principes ne sont pas appliqués sans difficultés et l'égalitarisme affiché a parfois été contredit lors de mes observations. J'ai par exemple constaté que les rapports d'âge, d'ancienneté et de genre font apparaître des oppositions latentes ou des formes de prédominance de certains membres des groupes, notamment de ceux qui maîtrisent mieux que les autres les questions techniques (financières, juridiques, constructives). On peut aussi se poser la question du rapport à la décision et des conflits possibles quand les statuts d'occupation sont mixtes. Pour les groupes qui mélangent des copropriétaires et des locataires sociaux par exemple, l'intégration des derniers n'est pas toujours évidente. Les groupes d'habitat participatif produisent un discours très maîtrisé sur leurs pratiques et il est difficile d'enquêter sur les conflits. Généralement les groupes prévoient/formalisent des modes de gestion des conflits, qui se règlent souvent par une médiation assurée en interne. Pour les projets initiés par les institutions, c'est souvent le rôle des acteurs tiers, notamment des « facilitateurs » ou des « accompagnateurs ». Cependant, ces derniers ne sont présents que dans la phase de conception du projet, leur mission s'arrête à la livraison des logements, ce qui laisse parfois les habitants désemparés. Je pense notamment à un groupe d'habitants, dont le projet a entièrement été porté par un organisme HLM et un assistant

à la maîtrise d'ouvrage. Après leur emménagement, les habitants ont dû apprendre à vivre ensemble et à s'organiser par eux-mêmes, ce qui ne s'est pas fait sans heurt.

HH : A Louviers, en 1969, un vif conflit oppose les élus communistes au maire : ils lui reprochent son autoritarisme et un excès de volontarisme dans les dépenses municipales. Mais il est aussi dû à la nouvelle ligne politique adoptée par le Parti communiste après 1968. Le refus des conseillers municipaux communistes de voter le budget supplémentaire et le refus du maire de modifier celui-ci provoquent la dissolution du conseil municipal par décision préfectorale. Ensuite, lorsque les élus du comité d'action de gauche et leurs alliés du PSU dirigent la ville, la gestion des centres de loisirs, jugée trop libertaire par une partie de la population et certains élus, conduit à des démissions. L'expérience s'achève dans un climat de tensions et par une désagrégation de l'équipe municipale et de ses soutiens militants. Si l'échec est en partie dû à la personnalité du médecin, inspirateur de l'expérience, il tient plus profondément à une conception de la démocratie ignorant la place du conflit. Globalement, il tient aussi aux décalages croissants entre les conceptions des militants et les nouvelles conditions créées par les mutations économiques, sociales et politiques qui caractérisent les années 1970. Les fermetures d'entreprises se sont multipliées, le chômage est devenu une préoccupation majeure et l'espace politique que le comité d'action de gauche avait pu occuper entre les partis a disparu avec la montée au pouvoir du Parti socialiste. Le projet politique du comité d'action de gauche consistant à « rendre le pouvoir aux citoyens » s'est effacé, confronté à ses propres contradictions et à la nouvelle conjoncture.

Est-ce qu'il y a des sujets spécifiques qui sont sources de conflits ? Pouvez-vous citer des exemples ?

HH : Un exemple, relaté par le journal local, *La Dépêche*, en décembre 1977, a beaucoup marqué les esprits à l'époque et est resté dans les mémoires. Une école primaire doit-elle être dotée de clôtures ? Le docteur Martin, alors conseiller

municipal adjoint à l'urbanisme, inspirateur du projet politique depuis 1965, défend le principe de clôtures de faible hauteur (60 cm) au nom de « l'école ouverte sur la ville ». Il se heurte à la direction de l'école, aux enseignants et aux parents qui approuvent la proposition de l'ingénieur des Travaux publics de l'État de créer des séparations claires et infranchissables (1,60m) pour des raisons de sécurité et d'hygiène. Cet affrontement apparemment anecdotique est significatif de la contradiction entre des conceptions à la fois de l'éducation (« école ouverte » / « ghetto »), de l'urbanisme (favorisant la rencontre / répondant à des fonctions) et de l'élaboration de décisions démocratiques. Le principe de l'égalité de légitimité des citoyens, des élus et des experts techniques, fortement affirmé par le comité d'action de gauche, est ici battu en brèche. Le docteur Martin a dû s'incliner.

Un autre exemple concerne le nom d'un jardin public. Qui a la légitimité de changer le nom d'un parc urbain ? L'affaire rebondit de mois en mois en 1977-78 à coups de communiqués dans *La Dépêche*. C'est une association de quartier, « le comité de défense des quartiers Ouest » qui est à l'origine du conflit avec la municipalité : s'insurgeant contre la transformation d'un « petit bois » en « parcours de motocross », il réclame d'abord que « le jardin de Saint Lubin [demeure] un lieu privilégié de promenade, de repos, de jeu pour les enfants et de fête ». Puis il propose d'« officialiser le territoire de ce jardin en lui attribuant le nom de Parc Eonin », célébrant ainsi un résistant local. La municipalité s'y oppose. Pourquoi ? D'abord – raison occultée – parce que le comité est animé par des opposants politiques, membres ou proches du Parti communiste. Mais surtout, ce conflit est révélateur d'une autonomisation des citoyens auxquels les élus municipaux sont censés avoir rendu le pouvoir. En retournant ce pouvoir contre la municipalité à propos de la dénomination d'un espace de quartier, ils posent la question de l'échelle urbaine à laquelle ce pouvoir s'exerce (leur quartier ?). Ils mettent à nu l'ambiguïté d'un pouvoir des

citoyens qui est traversé/ travaillé par l'existence de forces politiques organisées.

SB : Comme je le mentionnais plus haut, il n'est pas évident d'enquêter sur les conflits dans l'habitat participatif car il y a un discours très unifiant, sur lequel se construit le groupe et donc le projet de vie collective, en particulier dans les groupes les plus militants de la première heure. Je dirais que les conflits observés sont différents selon le moment du projet. Les conflits qui interviennent pendant le temps de conception, en amont du montage technique et financier, sont souvent liés à des désaccords sur les valeurs que les futurs cohabitants entendent partager. A ce stade, ils sont difficilement solubles et conduisent souvent à l'éclatement ou à la recomposition du groupe. Les conflits qui interviennent une fois les logements livrés sont d'une tout autre nature. Ils concernent davantage le quotidien, les modes de vie et posent la question des limites du partage. J'ai par exemple pu observer à plusieurs reprises des tensions autour des enfants, en particulier autour de leurs comportements ou de leurs pratiques dans les espaces partagés. Dans les témoignages des années 1980 du MHGA, la place des enfants était déjà citée comme principale source d'oppositions entre les ménages. Mais paradoxalement, c'est aussi à ce sujet que les retours d'expériences sont les plus enthousiastes. Quoi qu'il en soit, les conflits générés par la cohabitation sont surmontés et réglés en interne, les habitants non pris à partie pouvant jouer le rôle de médiateurs. Ces conflits ne mettent d'ailleurs pas en cause la vie collective des groupes et rappellent juste que le renforcement des liens de voisinage n'efface pas systématiquement les différences et les différends.

Dans les deux exemples, les réflexions sur les conditions de vie et le quotidien semblent avoir une place centrale.

SB : En effet, les groupes d'habitat participatif se fondent autour de valeurs et d'engagements communs, qui dépassent

largement la question du logement et interrogent l'ensemble des pratiques quotidiennes : consommation, éducation, implication dans la vie de la cité, environnement, vieillissement, etc. C'est vrai pour les groupes auto-formés, c'est peut-être un peu différent pour les groupes constitués a posteriori dans le cas de projets initiés par les collectivités ou les organismes HLM. Pour ces derniers, les réflexions interviennent après coup, avec l'expérience de la cohabitation.

HH : A Louviers, dès 1965, sous l'influence du médecin, renforcée ensuite par un courant libertaire, la transformation des conditions de vie est un sujet central. De très nombreuses initiatives sont prises pour développer des « loisirs actifs », des pratiques sportives dénonçant l'esprit de compétition, ouvrir à des expressions (chansons, films, expositions...) opposées à la culture dominante diffusée par les médias. La santé est un domaine privilégié. Sous des appellations apparemment anodines (service famille, centre d'orthogénie), sont expérimentées des pratiques qui visent, dans le cadre d'aides ou du montage d'une crèche parentale, à favoriser la prise de conscience des parents et surtout des mères, de leur rôle pour contribuer à l'épanouissement des enfants.

Est-ce que vous pouvez mesurer la portée de ces expériences, les manières dont elles essaient, voire leurs effets sur les trajectoires individuelles ?

HH : Localement, cette expérience ambitieuse a laissé des traces mêlées à la fois d'une originalité forte et de conflits. Mais mon enquête a aussi suscité la constitution d'un fonds d'archives. Et surtout, la publication de mon livre⁸ a changé le regard de nombreuses personnes qui avaient participé à cette histoire, en donnant un sens à ce qu'elles avaient vécu, en la rendant audible, partageable aujourd'hui dans sa complexité. En cela, ma démarche se différencie de celle qui

⁸ Héléne Hatzfeld, *La politique à la ville. Inventions citoyennes à Louviers (1965-1983)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.

a conduit au mythe de « Louviers, municipalité autogestionnaire ». Celui-ci a été lancé par le livre de Christophe Wargny, publié en 1976. Il s'est diffusé dans un contexte, celui des années 1970, où, après le reflux de la croyance en une révolution toute proche, il était important de montrer que « c'est possible », comme à Lip, où la production de montres par les ouvriers dans l'usine occupée se fait au nom de « On produit ! on vend ! on se paie ! C'est possible ! ». C'est possible de se passer de patrons ! C'est possible de s'affranchir des professionnels de la politique... Plus largement, c'est aussi l'époque où les notions d'autogestion, de « socialisme autogestionnaire » sont investies, par le PSU, la CFDT, certains courants du PS, d'un imaginaire à la fois politique et social différent de celui de l'URSS et des démocraties populaires. Ce contexte a même favorisé l'oubli très fréquent des bémols apportés par l'auteur et du point d'interrogation dans le titre. J'ai analysé dans mon livre la construction de cette réduction de l'histoire de Louviers à de l'autogestion et restitué à l'expérience sa complexité.

SB : Il est encore trop tôt pour dire quels seront les effets du développement de l'habitat participatif en France. On manque de recul mais on peut d'ores et déjà noter l'intérêt croissant des organismes HLM dans un contexte de mutation de l'habitat social (loi ELAN) et de renouvellement des pratiques professionnelles dans ce secteur. Ce constat est corroboré par la création en 2015 d'un réseau des organismes HLM pour l'habitat participatif. Ce regain d'intérêt des organismes HLM devrait permettre de développer de nouveaux dispositifs d'accès plus large à l'habitat participatif dans le cadre du logement social et peut-être de revaloriser les espaces produits dans un secteur parfois dévalué, pour ne pas dire stigmatisé. Les bailleurs sociaux semblent également voir dans l'habitat participatif des pistes de réflexion pour faire évoluer leurs pratiques de gestion et y impliquer

davantage les habitants⁹. Du point de vue des effets sur les trajectoires personnelles, je n'ai pas beaucoup d'éléments de réponse mais il y a sans doute des choses à dire à propos des populations vulnérables. Les travaux d'Anne Labit montrent par exemple que l'habitat participatif est une piste, déjà largement explorée en Europe du nord, pour penser le « bien vieillir ». Il y a aussi quelques opérations d'habitat participatif, malheureusement peu documentées, qui intègrent des logements d'insertion. Est-ce que ces expériences favorisent l'inclusion sociale ? Est-ce qu'elles aident les habitants à s'émanciper de leur condition ?

Et que diriez-vous des effets sur l'urbain ? En quoi les expériences que vous observez impactent la production urbaine ?

HH : Dans l'histoire des années 1960-70 à Louviers, la question urbaine occupe une place majeure, tout en étant fortement corrélée à celles de la culture et de l'épanouissement des êtres humains. Dans les faits les batailles qui ont un effet sur la configuration urbaine portent sur le choix des équipements, leur conception et leur relation à l'espace urbain, conçus comme expressions d'un projet politique. Ce sont en particulier les Maisons des jeunes et de la culture, l'hôpital intercommunal et les écoles. La maîtrise de la conception de la ville et de son développement est un fondement du projet politique mis en œuvre. Elle prend sens d'abord dans une logique d'opposition : aux décisions d'aménagement prises par l'État et les institutions qui en dépendent, à l'urbanisme naissant et plus encore à la façon dont ces décisions sont prises, sans que les élus et bien sûr les citoyens en soient des acteurs légitimes. Le refus opposé par la municipalité au SDAU est principalement justifié par cette raison. Il se concrétise dans le slogan « Redevenez

⁹ Voir programme de recherche sur « les pratiques collaboratives dans l'habitat social », coordonné par Sabrina Bresson et Claire Carriou (UMR LAVUE) et financé par l'USH et la CDC.

propriétaires de votre ville ». Mais la logique est aussi celle de l'élaboration de contre-propositions qui font appel à une diversité d'acteurs et d'expertises : outre la commission d'urbanisme et la commission de conception, participent notamment à cette élaboration un « atelier d'aménagement urbain et régional de l'École nationale des ponts et chaussées » (en 1977), des contacts avec des membres de l'Atelier de Montrouge¹⁰, et les élus de trois communes proches. Face à l'enjeu de plus en plus concret de l'aménagement de la Basse Seine et de l'implantation de la ville nouvelle du Val de Reuil, l'espoir que celle-ci constitue un atout pour le développement de Louviers s'amenuise. Elle devient un « prédateur », captant zones d'activités, donc emplois, et bénéficiant d'un urbanisme diversifié. La conception de Louviers présentée et valorisée dans les documents est celle d'une ville au sens traditionnel, par opposition à l'urbanisme de la ZAC, « emballage de béton qui respire l'ennui »¹¹ : elle a un centre-ville avec des commerces et des entreprises (de petite taille et non polluantes), à l'habitat réhabilité et offrant la convivialité de rues piétonnières. L'obstination du docteur Martin, en 1982, à décider de rendre le centre-ville piétonnier malgré l'opposition des commerçants et les objections des autres conseillers municipaux sur l'insuffisance de la concertation a été l'une des causes de la chute de la municipalité.

SB : Jusqu'à la fin des années 2000, les acteurs de l'aménagement urbain s'intéressaient peu, voire pas du tout,

¹⁰ L'Atelier d'architecture dit de Montrouge a été fondé en 1958 par quatre jeunes architectes Jean Renaudie, Pierre Riboulet, Gérard Thurnauer et Jean-Louis Véret, qui s'impliquent dans les débats architecturaux et politiques. Il a participé en 1967-68 à la réalisation de la ville nouvelle de Val de Reuil. Il est connu pour ses conceptions de logements prenant en compte la complexité des sites, associant « droit à la ville » et « droit à l'habitat » et visant à apporter une qualité de vie aux habitants.

¹¹ Atelier d'Aménagement Urbain et Régional de l'École nationale des Ponts et Chaussées, *Louviers Pour un urbanisme populaire*, juin 1977, p. 54.

à l'habitat participatif, mais depuis une dizaine d'années il devient courant que les villes soient directement impliquées dans la mise en œuvre de tels projets. Un réseau national des collectivités qui s'engagent à développer l'habitat participatif a même été créé en 2010. Ces collectivités s'inspirent des expériences initiées par des particuliers sur leur territoire, pour réfléchir à des modes alternatifs de recomposition urbaine et de production de logements à la fois plus abordables, plus attractifs et plus écologiques. Finalement, l'habitat participatif devient un outil de développement urbain durable, qui permet de combattre les excès de la promotion immobilière et les envolées du coût du foncier, tout en développant une offre de logements de qualité et en donnant corps aux politiques d'urbanisme participatif. Les opérations d'habitat participatif sont très souvent intégrées dans des projets de ZAC, d'écoquartiers ou pour densifier des quartiers centraux en régénérant du foncier qui n'intéresse pas la promotion immobilière classique (petites parcelles, « dents creuses »). Bien qu'encore à la marge, c'est une nouvelle manière de concevoir la ville : promouvoir des opérations urbaines, qui sont en partie garanties par de petits projets portés par des collectifs d'habitants (c'est le modèle développé dans les écoquartiers allemands). On observe aussi des situations où les collectivités mettent à disposition des terrains dans des quartiers classés prioritaires de la politique de ville, afin de répondre à leurs objectifs de mixité sociale. S'il est évident que l'habitat participatif devient un outil d'urbanisme, il est plus difficile de dire ce qu'il « fait » à la ville du point de vue des pratiques et des relations sociales. Bien souvent les groupes, quelle que soit leur localisation, revendiquent une ouverture sur le quartier qui peut prendre des formes variées, allant de l'accueil d'associations locales dans les espaces collectifs, à des engagements plus personnels des habitants à l'échelle du quartier.

Pour finir, revenons sur la notion d'émancipation. En quoi aide-t-elle ou qu'apporte-t-elle pour analyser les cas étudiés ?

HH : La notion d'émancipation éclaire l'expérience de Louviers dans sa triple dimension politique, sociale et humaine. Politique car elle refuse l'exclusivité du pouvoir représentatif et met au travail un pouvoir conféré aux citoyens. C'est aussi une émancipation sociale : ce sont les ouvriers et ouvrières de Jeuffrain, d'Audresset, les travailleurs immigrés de Zimmerfer, et plus largement les habitants des HLM que le comité d'action de gauche soutient dans leurs luttes ou incite à s'organiser. Mais le plus original est la dimension humaine de cette émancipation, qui, sous l'impulsion du médecin, imprègne la conception de la politique : elle est fondée sur la conviction maïeutique que l'action politique et citoyenne, comme celle du médecin, consiste à mettre au jour le potentiel créatif et transformateur de chaque être humain, à en faire une ressource pour la transformation de la cité. Il transpose sa philosophie de médecin en pratique politique. D'où une dualité : si la démarche principale d'émancipation est initiée par la municipalité et les militants, elle est aussi conçue comme une potentialité personnelle. Il s'agit donc à la fois d'émanciper et de s'émanciper. Mais cette dualité est source de contradictions entre les militants de sensibilité libertaire et les autres. Si on reprend l'analyse de Jacques Rancière dans *Le maître ignorant*¹², s'émanciper correspond à ce qu'il appelle l'émancipation intellectuelle : c'est la personne qui acquiert par elle-même les connaissances en s'affranchissant progressivement des préjugés. Rancière lui oppose l'émancipation stratégique : émanciper suppose alors l'intervention d'un tiers, d'un guide, d'un professeur qui sait ou d'un parti qui apporte la conscience aux masses. Ce sont deux attitudes philosophiquement et politiquement

¹² Jacques Rancière, *Le maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Fayard 1987 (réédition poche, 10/18, 2004).

contradictoires. D'autre part, l'insistance mise à Louviers sur « l'épanouissement des enfants » par l'expression libre ou les terrains d'aventure, conçu comme creuset des citoyens qu'ils seront, pose rétrospectivement question. N'est-ce pas une des manifestations de la construction de l'individualisme qui est aujourd'hui au cœur de l'idéologie néolibérale¹³ ? Ou bien, ne peut-on pas plutôt voir dans cette attention portée aux personnes (et non aux individus) les prémices d'un *care*, l'émergence du politique comme attention aux qualités des êtres humains¹⁴ ? L'histoire de Louviers permet de penser l'émancipation dans ses potentialités contradictoires.

SB : Dans l'habitat participatif, on observe aussi des contradictions, des connotations sociales très différentes qui peuvent aller du néolibéralisme à une volonté de transformation sociale. D'un côté, on ne s'émancipe pas du marché immobilier, on s'en arrange, on le détourne en sa faveur ; de l'autre, il y a une vraie volonté de s'émanciper, de s'extraire des contraintes des modes d'accès au logement, de niveler les rapports sociaux et de transformer le rapport à la propriété ou à la spéculation foncière. En outre, comme à Louviers, il s'agit à la fois de s'émanciper et d'émanciper. Dans le premier cas, ce sont les habitants qui s'organisent collectivement, pour décider de leur avenir et agir ensemble, en s'affranchissant des institutions sociales. À l'inverse, dans le second cas, ce sont les décideurs publics qui choisissent de promouvoir des projets de logements dans lesquels les habitants peuvent s'investir. La volonté politique de « faire participer les habitants » fait écho au développement du discours et aux évolutions récentes du droit sur la « démocratie participative », mais il y a aussi l'idée de « responsabiliser les habitants ». Quoiqu'il en soit, l'asymétrie

¹³ Cf. par exemple Pierre Dardot et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, Paris, La Découverte, 2009.

¹⁴ Albert Ogien, Sandra Laugier, *Le principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris, La Découverte, 2014. Je développe ce point dans *La politique à la ville. Inventions citoyennes à Louviers (1965-1983)*, op.cit., p. 293-297.

classique des relations entre la société civile et les pouvoirs publics est remise en cause, nuanciant ainsi l'opposition possible entre des initiatives prises « par le bas » et d'autres « par le haut ». Toutefois, dans le second cas, celui où il s'agit d'émanciper, l'analyse peut être double. Une analyse « optimiste » noterait que les projets d'habitat participatif portés par des collectivités ou des organismes HLM permettent de rendre ces expériences accessibles à un public large – rompant ainsi avec l'idée que l'habitat participatif serait trop homogène socialement et/ou réservé à des catégories de population culturellement favorisées. L'option « pessimiste » pointerait quant à elle l'instrumentalisation des initiatives habitantes par les pouvoirs publics, qui privatiseraient ainsi une partie de leurs engagements traditionnels. L'émancipation ne peut-elle se réaliser qu'en contradiction avec les pouvoirs publics ? Ou bien peut-elle être produite par les institutions ? Quand elle est souhaitée ou décrétée par un tiers, la visée émancipatrice est-elle dénaturée ? Et quelle est sa portée ? Nos deux exemples révèlent beaucoup d'ambiguïtés, des « zones grises » qui sont aussi des espaces de potentialités et d'expérimentation sociale et politique.